

## COMPTE-RENDU SUCCINCT

### Conseil Municipal du 18 octobre 2008

Le dix-huit octobre deux mille huit, à neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, le dix octobre deux mille huit, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Luc CHATEL, maire.

Monsieur Paul FOURNIE, conseiller municipal, élu par ses collègues, a pris place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

Nombre de votants : 34

**PRESENTS** : 30

Luc CHATEL, Gérard GROSLAMBERT, Elisabeth ALLAIRE, Didier COGNON, Christine GUILLEMY, Gérard BOCQUILLON, Céline VANCRAEYNESTE, Vincent GALANTIER, Céline CUCCURU, Jacky CHATELAIN, Paul FLAMERION, Anne-Marie WILHELEM, Françoise BELDICO, Béatrice JEHLE, Odile DECHANET, Maryse CAMUS, Christian BURTE, Catherine PAZDZIOR, Sophie NOEL, Valérie NEDELEC, Frédéric PERRIN, Jean-Charles BERTHIER, Benoît FANOI, Paul FOURNIE, Samira CHALOUANE, Marie-Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Fatiha BENREZZAK, Philippe DEBREF, Céline GROMEK-PARKER, Patrick VIARD.

**Absente** : 1

Melle Samira CHALOUANE.

**Excusés** : 4

MM. Francis FINEZ, Bernard SIMON, Thierry GITTON et Mme Fatiha BENREZZAK.

**\* PROCURATIONS** : 4

M. Francis FINEZ à M. Luc CHATEL, M. Bernard SIMON à M. Didier COGNON, M. Thierry GITTON à Mme Marie-Claire RICHARD, Mme Fatiha BENREZZAK à M. Lionel BLONDELLE.

**Modification de l'ordre du jour** acceptée, à l'unanimité, pour ajouter le point concernant l'implantation de la société ARVATO SERVICES.

**Approbation des procès-verbaux**

- 26 juin 2008 : approuvé à l'unanimité
- 10 juillet 2008 : approuvé à l'unanimité

**Grands projets :**

**\* Implantation de la société ARVATO SERVICES**

La société ARVATO SERVICES, division du groupe BERTELSMANN, leader européen de la production média (presse écrite, audiovisuelle, télé, magazines, musique, services), spécialisée dans la gestion de relations clients, a choisi d'implanter un centre d'appels à Chaumont dans une partie du bâtiment communal, sis rue du Val Poncé. La société occupera dans un premier temps environ 1 000 m<sup>2</sup> pour 60 positions et 90 emplois qui pourraient à terme connaître une extension.

Compte tenu de l'intérêt à redynamiser le bassin d'emploi, Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à raison de 32 voix pour et 02 abstentions (M. Debref et Mme Gromek-Parker) :**

- o d'autoriser le Maire à déposer les autorisations d'utilisation du sol nécessaires à la réalisation des travaux ;
- o d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès du conseil général de Haute-Marne au titre du FAV, du GIP Haute-Marne et tout autre financeur ;
- o dans l'attente du bail à intervenir, d'autoriser la société à occuper les locaux à titre gracieux pour la réalisation des travaux nécessaires à son implantation.

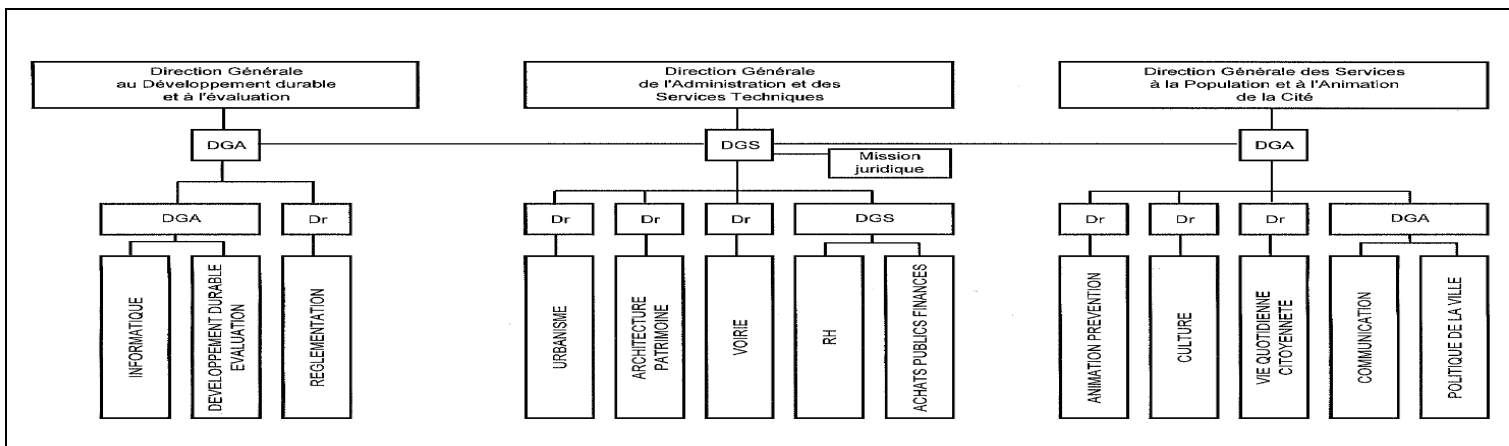
Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2008 sur le budget annexe des activités économiques.

Les conditions d'occupation du bâtiment par la société ARVATO feront l'objet d'une délibération du conseil lors d'une séance ultérieure.

**- INFORMATIONS :**

**o Modernisation des services :**

Dans l'attente de la réalisation de l'audit en cours, qui permettra de réaliser un diagnostic participatif des forces et des faiblesses de la collectivité, et afin de ne pas prendre de retard dans la mise en œuvre des projets municipaux, Monsieur le Maire a souhaité une nouvelle organisation travaillée sous l'égide de Monsieur le Directeur Général des Services et destinée à renforcer la coordination des services. Cette organisation a fait l'objet d'un vote unanime des représentants du personnel lors de leur réunion du 12 septembre dernier.



## o **FEDER URBAIN**

L'Etat et la région ont lancé conjointement dans le cadre de la mise en œuvre du programme opérationnel "compétitivité régionale" FEDER 2007-2013, un appel à projet destiné aux neufs espaces urbains de la région intitulé "accroître le rayonnement des agglomérations champardennaises par l'innovation et le renforcement de la cohésion sociale". Les dossiers de candidature ont fait l'objet d'une expertise des services de l'Etat, de la région et d'un consultant spécialisé. Cet examen croisé a permis d'analyser les projets dans leur ensemble mais également chacune des opérations proposées.

La procédure d'appel à projet urbain, vient de s'achever par la sélection de cinq espaces urbains qui sont l'agglomération de Charleville-Mézières, de Reims, de Châlons en Champagne, de Troyes **et la ville de Chaumont**. Leurs projets répondent au cahier des charges de l'appel à projet urbain, à savoir des projets dits intégrés prenant en compte les dimensions économique, urbaine, environnementale et sociale.

Le Président de la Région et le Préfet de Région ont informé Monsieur le Maire, par un très récent courrier, que le projet présenté par la ville répondait aux exigences fixées et a donc été retenu.

Il a été aussi précisé, dans ce même courrier, que des réunions de travail vont avoir lieu pour affiner le périmètre sur ce qui sera éligible et ce qui ne le sera pas. Et ensuite seulement la ville connaîtra le montant global du Feder qui pourra être mobilisé sur l'ensemble du dossier.

### **1. Signature de la convention pluriannuelle de Rénovation urbaine sur les quartiers Cavalier, Rochotte, Issartel Bassigny et Foch**

La signature de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine sur les quartiers Cavalier, Rochotte, Issartel Bassigny et Foch qui assure le financement de travaux pour un montant de 46 865 323 € TTC avec une intervention de l'ANRU à hauteur de 13 279 056 € peut intervenir entre l'ANRU, la Ville de Chaumont, Chaumont Habitat, la Société d'Equipement Vosgienne, la Foncière Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est décidé, **à l'unanimité**, d'approuver cette convention pluriannuelle, d'arrêter les plans prévisionnels de financement et d'autoriser le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

### **2. Quartier Foch - Société d'Equipement Vosgienne : approbation de l'avenant n°4 à la Convention Publique d'Aménagement**

Dans le cadre de l'aménagement du quartier Foch, il est nécessaire de mettre en conformité certaines dispositions liées à la fiscalité du projet et appliquées au sein de la convention publique d'aménagement afin de prendre en compte l'évolution de l'opération et l'avancement de la commercialisation, un avenant n°4 est nécessaire.

Les modifications et compléments proposés ont pour objet de recueillir l'autorisation de la Ville concernant le prix de vente du lot 5 au Foyer Eugénie de Baudel.

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'approuver l'avenant n°4 à la convention publique d'aménagement et d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

### **3. Plan de financement pour les caméras de vidéo protection**

Afin de limiter les incivilités et les comportements indélicats qui pourraient dégénérer, une somme de 50.000 € a été prise en compte dans la décision modificative de juillet pour l'installation d'un système de vidéo protection.

Il est décidé, **à raison de 27 voix pour et 7 voix contre (M. Blondelle, Mme Richard, M. Lefèvre, M. Gitton, Mme Benrezzak, M. Debref et Mme Gromek-Parker)** d'approuver le plan de financement pour la mise en place de sept caméras et d'autoriser le maire à solliciter l'aide des différents partenaires qui diminuera d'autant la participation de la ville initialement prévue.

#### **4. Délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur le centre de ville de Chaumont**

Le centre-ville de Chaumont subit depuis plusieurs années un phénomène d'implantation d'activités de services (banques, mutuelles, assurances...) au détriment d'activités commerciales et artisanales de proximité.

Afin de préserver la diversité commerciale et artisanale du centre-ville et d'encourager son dynamisme, sachant que les chambres consulaires ont donné un avis favorable à la détermination d'un périmètre de sauvegarde, il est décidé, **à raison de 27 voix pour et 7 abstentions (M. Blondelle, Mme Richard, M. Lefèvre, M. Gitton, Mme Benrezzak, M. Debref et Mme Gromek-Parker)**, la mise en place du droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux sur le périmètre de l'hyper centre.

#### **5. Règlement intérieur**

Le règlement intérieur du conseil municipal, examiné en commission des finances et grands projets, qui porte sur les mesures relatives au fonctionnement interne de cette assemblée, dont chaque membre a été destinataire, est approuvé **à raison de 27 voix pour et 7 abstentions (M. Blondelle, Mme Richard, M. Lefèvre, M. Gitton, Mme Benrezzak, M. Debref et Mme Gromek-Parker)**.

#### **6. Acquisition de terrain à Réseau Ferré de France**

Dans le cadre de la requalification des abords de la Gare et de l'amélioration du stationnement près de la salle Jean Masson, le conseil a décidé, en décembre 2007, d'acquérir à la SNCF l'ensemble immobilier sis rue Henri Dunant comprenant un bâtiment abritant l'ancien foyer du personnel roulant, ses abords immédiats et un terrain, d'une superficie totale de 34 a 77 ca.

Conjointement, RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF) accepte de vendre à la ville les deux terrains riverains, d'une superficie totale de 1531 m<sup>2</sup>, déclassés du domaine public ferroviaire.

Il est donc décidé, **à l'unanimité**, d'acquérir à RFF les deux parcelles cadastrées section AZ n°383 et 384, moyennant le prix principal de vingt mille sept cent cinquante euros, de prendre en charge l'établissement de la clôture à la nouvelle limite d'emprise du domaine ferroviaire et d'autoriser la Ville à concéder au profit de RFF une servitude de clôture.

#### **7. Location du droit de chasse sur le secteur du Bois des Barres**

La Ville est sollicitée par des tiers pour concéder la location du droit de chasse dans des parcelles boisées éparses lui appartenant, sises sur le secteur du bois des Barres en bordure de la Route Nationale n°74, en direction de Neufchâteau. Il est décidé, **à l'unanimité**, de concéder le droit de chasse de manière amiable dans ces parcelles communales :

- à M. PONTELLO, pour un loyer annuel de trois cent cinquante euros,
- à M. JOB, pour un loyer annuel de cent euros,

et de valider le cahier des clauses générales, cadre juridique pour tous les baux de chasse contractés par la collectivité, et le cahier des clauses communes et particulières s'appliquant aux présentes demandes.

#### **8. Acquisition de terrain à la copropriété des Cyclamens pour aménager un trottoir**

Afin de réaliser un aménagement rue du Val Anne-Marie qui consistera, après démolition du muret existant, en la réalisation d'un trottoir et la construction en dessous d'un ouvrage de rétention d'eaux pluviales visant à assurer la continuité du chemin piéton et diminuer l'effet de ruissellement des eaux pluviales dans le secteur, il est décidé, **à l'unanimité**, d'acquérir aux copropriétaires de la résidence LES CYCLAMENS une bande de terrain d'une surface d'environ 110 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section AZ n°311, à l'angle des rues Val Anne-Marie et Georges Chéré, moyennant le prix de 20 € le m<sup>2</sup> HT.

**9. Forêt communale - Massif de Cirmont - Parcelles 9 et 10 - Demande d'aide à l'entretien du reboisement après tempête**

La Ville a bénéficié en 2006 de subventions au reboisement, effectué en résineux et feuillus précieux, de deux parcelles situées dans le massif forestier de CHAUMONT/CIRMONT suite aux dégâts occasionnés par la tempête de 1999. Il convient d'en poursuivre l'entretien et de désigner l'ONF comme maître d'œuvre de l'opération.

Cette dépense est estimée à 20.000 euros HT pour laquelle la collectivité sollicite une aide publique à hauteur de 80%, soit 16.000 €.

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à solliciter l'octroi de cette aide dans les conditions habituelles.

**10. Secteur des Lavières : mise à disposition de la SAFER d'immeubles ruraux**

Par décisions du 23 juillet 2008, le maire a exercé le droit de préemption conféré à la Ville et acquis les immeubles, appartenant aux Consorts FAYNOT-GARNIER, afin de réaliser des équipements collectifs de loisirs (zone d'évolution sportive) sur le secteur des Lavières.

La SAFER CHAMPAGNE ARDENNE était acquéreur de ces parcelles en vue de les rétrocéder à une jeune agricultrice qui souhaitait s'installer.

Pour ne pas obérer le développement de cette exploitation, il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à signer, avec cette dernière, une convention de mise à disposition avec possibilité de dénonciation à la fin de chaque année culturale, si la Ville a besoin de reprendre ses biens.

**11. Garantie d'emprunt pour Chaumont Habitat : réhabilitation de 36 logements Boulevards Barotte et Voltaire pour 258 853 euros.**

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'accorder la garantie de la ville pour cet emprunt contracté par l'Office Public HLM Chaumont HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Ce prêt ENERGIE PERFORMANCE REHABILITATION - PEPAM consenti par la CDC a notamment les caractéristiques suivantes :

Durée totale du prêt : 15 ans - Echéances : annuelles

Différé d'amortissement : sans - Taux d'intérêt actuariel annuel : 3.70%

Taux annuel de progressivité : 0%

**12. Servitude avec ERDF pour l'extension du réseau basse tension relatif à l'alimentation de la chaufferie de la Rochotte**

Dans le cadre du projet d'extension du réseau électrique basse tension envisagé pour l'alimentation de la chaufferie de la Rochotte, avenue d'Ashton Under Lyne, il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à signer une convention de servitude avec ERDF Unité Réseau Electricité, sans indemnité compensatrice au profit de la collectivité, pour autoriser le passage d'un câble en souterrain sous la propriété communale cadastrée section AV n°380.

**13. Renouvellement des membres de l'Association Foncière de Chaumont**

Le mandat des membres du bureau de l'association foncière de CHAUMONT arrive à expiration le 11 décembre 2008. Monsieur le Préfet demande de désigner trois nouveaux membres, lesquels doivent notamment être propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement de la commune. Sont élus, **à raison de 32 voix pour et 02 abstentions (M. Debref et Mme Gromek-Parker)**, les trois membres suivants :

\* Monsieur WILHELEM Jérôme,

\* Monsieur MARTEL Henri,

\* Monsieur FRANCOIS Gilbert

**14. Bois communaux de Brottes : affouages**

Les Commissions Consultative et Extra Municipale de Brottes ont prévu les dates d'inscription sur la liste affouagère de Brottes du 04 au 18 octobre 2008. Cette année, et en accord avec l'ONF, il est décidé, **à l'unanimité**,

que le partage des affouages se fasse comme les années précédentes sur pied et par inscription individuelle à raison d'un affouage par ménage.

- La coupe exploitée sera la parcelle n° 108 d'une surface de 11 ha
- Le prix de l'affouage est fixé à 16,00 euros.

#### **15. Annulation de subvention (Chaumont Enduro 52)**

Par délibération du 26 juin 2008, le conseil a alloué une subvention de 300 euros à l'association Chaumont Enduro 52 afin d'organiser une manifestation de quad et moto. Suite à des problèmes logistiques, le club a été dans l'impossibilité de mettre en place la manifestation prévue cette année. C'est pourquoi il est décidé, **à l'unanimité**, d'annuler cette subvention (ligne 6745).

#### **16. Décisions modificatives**

##### **16.1 : Budget principal**

Il est décidé, **à raison de 27 voix pour et 7 voix contre (M. Blondelle, Mme Richard, M. Lefèvre, M. Gitton, Mme Benrezzak, M. Debref et Mme Gromek-Parker)** d'approuver cette décision modificative qui s'équilibre à hauteur de +24 000,00 euros pour la section de fonctionnement et de -85 565,00 euros pour la section d'investissement.

##### **16.2 : Assainissement**

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'approuver cette décision modificative dont le total de la section d'investissement est nul car il s'agit de transferts entre chapitres.

##### **16.3 : Foyer des Jeunes Travailleurs**

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'approuver cette décision modificative qui s'équilibre à hauteur de -22 100,00 euros pour la section de fonctionnement.

La section d'investissement est en suréquilibre du fait de la sortie du patrimoine suite à la cession de l'activité.

##### **16.4 : Activités économiques**

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'approuver cette décision modificative qui s'équilibre à hauteur de 1 794 euros pour la section de fonctionnement.

Le total de la section d'investissement est nul car il s'agit de transferts entre chapitres.

##### **16.5 : Camping**

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'approuver cette décision modificative qui s'équilibre à hauteur de +6 000 euros pour la section de fonctionnement et de 115 euros pour la section d'investissement.

##### **16.6 : Résidences sociales**

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'approuver cette décision modificative qui s'équilibre à hauteur de + 6 000 euros pour la section de fonctionnement et de 115 euros pour la section d'investissement.

#### **17. Emploi du crédit pour dépenses imprévues**

Conformément à l'article L.2322-1 et 2 du code général des collectivités, territoriales, le conseil est informé des opérations réalisées et approuve, **à l'unanimité**, les virements de crédits effectués à cet effet, à savoir :

##### **BUDGET PRINCIPAL**

*Festival off* : 2 594,84 euros

*Concert Cali* : 26 400 euros

*Concert Calogéro* : 116 601,33 euros

*Seniors en vacances* : 9 200 euros

*Les estivales - Chaumont plage* : 53 394,13 euros

*Les Brigades blanches* : 440,22 euros

*Divers* : **8 000 euros** (Subvention à l'association Country 52)

**BUDGET ANNEXE DU CAMPING**

*Divers* : **150 euros** (Entretien des extincteurs percutés)

Les certificats relatifs à l'utilisation des crédits inscrits au 022 de chaque budget ainsi que les justificatifs seront annexés à la délibération.

**18. Admissions en non valeur (Ville - FJT)**

Le Receveur Municipal n'a pu mettre en recouvrement différents produits au titre du budget Principal de la Ville pour un montant total de **1 523,32 euros** et du budget annexe du Foyer des Jeunes Travailleurs pour un montant total de **2 616,08 euros** sur différents exercices (respectivement de 2002 à 2008 et de 2001 à 2007).

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'admettre ces sommes en non-valeur.

**19. Autorisation de programme : modifications**

Suite à l'acquisition de terrains complémentaires contigus à l'ancien foyer Henry Dunant appartenant à Réseau Ferré de France, il convient d'ajouter à l'autorisation de programme secteur de la gare des crédits supplémentaires s'élevant à 30 000 euros.

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'adopter les tableaux d'autorisation de programme et de crédits modifiés.

**20. Traité général de représentation SACD - Nouveau Relax**

Le Nouveau Relax - Scène conventionnée de Chaumont est adhérent au Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP) qui vient de signer un protocole d'accord avec la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) déterminant les conditions minimales particulières dans lesquelles ses adhérents peuvent représenter sous forme de spectacle vivant les œuvres du répertoire SACD.

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à signer le protocole d'accord dont les dispositions particulières amendant le traité général de représentation s'appliqueront exclusivement aux adhérents SNSP signataires.

**21. Avenant financier 2008 à la DRAC Champagne Ardenne à la convention triennale de scène conventionnée**

Une convention pluriannuelle d'objectifs 2007-2008-2009 intitulée « Le Nouveau Relax - scène conventionnée de Chaumont pour les écritures artistiques d'aujourd'hui » a été signée le 9 octobre 2007 conjointement par l'Etat, la Région Champagne Ardenne, la Ville de Chaumont et le Directeur de l'établissement.

Selon la convention, 60 000 euros sont demandés pour la programmation artistique du Nouveau Relax et 3 000 euros au titre du financement de la résidence de la Compagnie Les Décisifs-Clara Cornil.

Ces soutiens feront l'objet d'avenant(s) financier(s) rédigé(s) par la DRAC de Champagne Ardenne.

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à solliciter ces subventions et à signer le ou les avenant(s) correspondants.

**22. Avenant financier 2008 à la convention triennale Conseil Général /ville de Chaumont**

Une convention de partenariat triennale en faveur de la programmation culturelle du Nouveau Relax - Scène conventionnée de Chaumont a été signée le 4 juillet 2006 entre la Ville et le Conseil Général de la Haute Marne.

Cette convention fixe les objectifs et les modalités du partenariat en ce qui concerne le projet artistique et culturel du Nouveau Relax - Scène conventionnée de Chaumont.

Chaque année, un avenant financier vient la compléter et conditionne le versement du soutien financier de 20 000 €.

Il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cet avenant ou tout autre document relatif à sa mise en œuvre.

**23. Convention de mise à disposition de la chapelle des Jésuites à la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Marne**

Il est décidé, à l'unanimité, après examen des différentes commissions municipales, d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de la chapelle des Jésuites à la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Marne. Celle-ci fixe les conditions générales pour l'exposition vente annuelle des objets d'art de fabrication artisanale et le coût de location à 800 euros pour la durée de l'exposition.

**24. Avenant au marché de ré-informatisation des Silos**

Le projet de ré-informatisation de la médiathèque des silos, régi par le marché n° 41/04 a connu une réalisation totale pour les lots 3 et 4. En revanche, les prestations des lots 1 et 2, attribués à la société Ever Ezida, devenue Ever Team n'ont été ni abouties, ni payées intégralement. Une nouvelle équipe de la société Ever Team doit installer une version 2.2 courant septembre 2008. Or le marché est devenu non valide à compter du 31 juillet 2008. Pour permettre la réalisation finale des travaux par la société Ever Team, il est décidé, à l'unanimité, de proroger le marché jusqu'au 31 octobre 2008 par voie d'avenant.

**25. Demande de subvention DRAC pour les projets des musées**

Dans le cadre de la préparation de la grande exposition *Dévotion baroque* le musée poursuit sa campagne de restauration.

En matière d'action de diffusion, le musée s'est associé à la résidence de la graphiste Fanette Mellier en soutenant financièrement la création du travail littéraire de Laure Limongi inspiré par la ganterie.

Il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires habituels (DRAC, Conseil Régional, Conseil Général) pour ces projets et à signer tous les documents relatifs à leur mise en place.

**26. Attribution de subventions aux associations**

DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES				
compte budgétaire: 65 6574 025 ECO			Solde crédit après vote 9 993,47 €	
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
TAPS	Lumières d'affiches	2 000,00 €	5 000,00 €	solde
	<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES				
compte budgétaire: 65 6574 025 DRH			Solde crédit après vote 15 789,00 €	
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Comité œuvres sociales		90 400,00 €	226 000,00 €	solde
	<b>TOTAL</b>	<b>90 400,00 €</b>	<b>226 000,00 €</b>	

DIRECTION CULTURE				
-------------------	--	--	--	--



compte budgétaire: 65 6574 025 CULTURE		Solde crédit après vote 0,00 €		
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
OMS	Concert corrida pédestre	1 000,00 €	1 000,00 €	
TAPS	Lumières d'affiches / Noël	2 000,00 €	3 000,00 €	
Initiales	Festival de l'écrit	1 000,00 €	1 000,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>4 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	

ACTION SOCIALE				
compte budgétaire: 65 6574 025 DSDI		Solde crédit après vote 8 149,00 €		
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Atelier du viaduc		2 800,00 €	6 000,00 €	solde
Collectif SSI 52	semaine solidarité	1 200,00 €	1 200,00 €	
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles		1 000,00 €	1 000,00 €	
Ass. Déptale prévention jeunesse	chantier, séjour éducatifs permanents	5 565,00 €	24 435,00 €	
Union déptale des associations familiales	espace logement groupe d'entraide mutuelle	2 632,00 € 1 908,00 €	14 740,00 €	solde
<b>TOTAL</b>		<b>15 105,00 €</b>	<b>47 375,00 €</b>	
compte budgétaire: 204 2042 025 DSDI		Solde crédit après vote 0,00 €		
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Ass. Déptale prévention jeunesse	chantier, séjour éducatifs permanents	4 435,00 €	4 435,00 €	divers matériels
<b>TOTAL</b>		<b>4 435,00 €</b>	<b>4 435,00 €</b>	

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE				
compte budgétaire: 65 6574 025 DEMO		Solde crédit après vote 0,00 €		
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Club Edelweiss		200,00 €	1 000,00 €	solde
<b>TOTAL</b>		<b>200,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	

DIRECTION DES SPORTS				
compte budgétaire: 67 6745 SPOR		Solde crédit après vote 12 961,00 €		

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
basic VTT	manifestation du 21/09/08 "descente de la combe Lavaux"	500,00 €	500,00 €	
CNCC	Animations vacances estivales	500,00 €	500,00 €	
CNCC	Remise en état des 2 algécos	516,00 €	516,00 €	
ECAC triathlon	manifestation du 19/10/08 " 8ème édition du bike and run"	500,00 €	4 000,00 €	
CFA foyer socio-éducatif	cross national de l'apprentissage du 11/12/2008	300,00 €	300,00 €	
Squadra 52	24 heures solex 2008	1 500,00 €	5 000,00 €	solde
	<b>TOTAL</b>	<b>3 816,00 €</b>	<b>10 816,00 €</b>	

compte budgétaire	2042	6574	6745
Crédits disponibles avant délibération:	4 435,00 €	163 246,47 €	22 077,00 €
Crédits disponibles après adoption de la délibération :	0,00 €	51 541,47 €	18 261,00 €

Il est procédé à quatre votes distincts :

\* **SSI 52** : Adopté à l'unanimité (Mme Nedelec ne prend pas part au vote)

\* **OMS** : Adopté à l'unanimité (MM. Fanoï et Perrin ne prennent pas part au vote)

\* **Squadra 52** : Adopté à raison de 32 voix pour et 02 voix contre (M. Debref et Mme Gromek-Parker)

\* L'ensemble des autres subventions est adopté à l'unanimité.

#### 27. Opération solidarité : bons de Noël 2008

Il est décidé, à l'unanimité, de reconduire l'opération « Solidarité Noël » qui consiste à attribuer un bon d'achat par enfant né après le 1<sup>er</sup> janvier 1991 sur demande des intéressés domiciliés sur la commune de Chaumont et Brottes, en fonction des conditions de ressources.

Les bons seront délivrés par le Service Développement Social après vérification des conditions d'attribution et sur présentation de pièces justificatives suivantes :

1. Livret de famille.
2. Carte de quotient familial délivrée par la ville.
3. Justificatif récent de domiciliation.

#### 28. Convention financière avec l'Office Municipal des Sports

Dans le cadre du contrat de développement local signé en 2005 entre la Ville de Chaumont et l'Office Municipal des Sports, la Ville subventionne chaque année l'OMS pour soutenir les actions mises en place par l'association et participer à ses frais de fonctionnement.

Pour l'année 2008, il est décidé, à l'unanimité, de voter les sommes mentionnées dans la convention financière et d'autoriser le Maire à la signer.

**29. Renouvellement de la convention avec le C.M.E.S. (Centre de Médecine et d'Evaluation Sportive)**

Afin de poursuivre l'action de la Ville dans son soutien à l'activité du CMES, il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante, établie pour une durée de trois ans, renouvelable par période de même durée.

**30. Subvention aux associations CVB52 et CFC : acomptes**

Afin d'assurer, pour les premiers mois de l'année 2009, la trésorerie nécessaire au CVB 52 (Chaumont Volley Ball 52 Haute-Marne) et au CFC (Chaumont Football Club), il est décidé de voter les acomptes suivants :

- pour le CVB 52 : 90% de la subvention allouée l'année précédente (130.000 €) soit 117.000 € et le solde courant avril 2009,

**\* Approuvé à raison de 32 voix pour et 02 voix contre (M. Debref et Mme Gromek-Parker)**

- pour le CFC : 60% de la subvention allouée l'année précédente (52.000 €) soit 31.200 € et le solde courant avril 2009, et d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes.

**\* Approuvé à l'unanimité.**

**31. Convention avec l'hôpital local de Bourbonne-les-Bains**

Les situations d'inaptitude professionnelle et la nécessité de prévoir des aménagements de poste ou des reclassements amènent la collectivité à traiter des situations complexes dont l'objectif est d'optimiser le maintien dans l'emploi. Au niveau médical, afin de compléter l'expertise du médecin de prévention, l'Unité Technique d'Accompagnement et de Conseils à l'Autonomie des Personnes (UTACAP) de Bourbonne-les-Bains dispose de spécialistes pouvant accompagner la collectivité dans sa politique de prise en charge du handicap et des inaptitudes professionnelles.

Il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention, réglant les modalités de fonctionnement et de financement entre la Ville et cet hôpital.

**32. Rapport sur le prix et la qualité des services d'élimination des déchets pour l'exercice 2007**

Le rapport annuel, présenté lors de la Commission Environnement, Qualité de vie et développement durable du 4 juin 2008 par le cabinet « Jean-Raphaël BERT Consultant », concernant les missions relatives au traitement des déchets ménagers, en application du contrat établi entre la Ville de Chaumont et le SMICTOM Centre, a été transmis aux conseillers.

**Le conseil en prend acte.**

**33. Rapport d'activité de la restauration collective Scolarest : exercice 2007**

Par délibération du 28 juin 2004, au terme d'une procédure de consultation, il a été décidé de déléguer la restauration scolaire de la ville de Chaumont à la société Scolarest, par contrat ayant pour objet la gestion par affermage du service restauration scolaire et périscolaire pour une durée de cinq ans à compter du 1er juillet 2004.

Ce rapport annuel d'activité 2007 a été examiné en commission consultative des services publics locaux et transmis aux conseillers.

**Le conseil en prend acte.**

**34. Système de sécurité incendie de la Maison du Livre et de l'Affiche**

Un diagnostic récent a fait apparaître la nécessité de travaux, estimés à **245.000 € T.T.C.**, honoraires compris, concernant essentiellement le

remplacement de la centrale d'alarme et des détecteurs, des clapets coupe-feu

et leur motorisation, des avertisseurs sonores.

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'en adopter le principe et de solliciter l'aide du conseil général à hauteur de 20% du montant HT (204 849 €), soit 40 969€.

### **35. Système de sécurité incendie du Centre Permanent du Val André**

Un récent diagnostic a fait apparaître des non-conformités à la réglementation concernant notamment le système de détection et le désenfumage de cet établissement. Leur mise en conformité est estimée au stade du diagnostic à **236.090 €**, honoraires compris.

IL est décidé, **à l'unanimité**, d'adopter le principe de ces travaux et de solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 20% du montant HT (197 400 €), soit 39 480€.

### **36. Réhabilitation de la cascade de Choignes**

La cascade de Choignes permet d'évacuer une partie des eaux pluviales de la Ville de Chaumont vers la Marne. Le génie civil de cette installation présente des dégradations et doit être réhabilité par des reprises de maçonnerie dont le coût total de la maîtrise d'œuvre et des travaux est estimé à 204 154,62 € TTC.

Il est donc décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Europe (FEDER).

### **37. Création de bâches incendie « rue du Val Poncé »**

Le renforcement incendie du site industriel, rue du Val Poncé nécessite la création de deux bâches incendie à ciel ouvert, avec amenée des réseaux pour un coût estimatif de 230 000 € TTC.

Il est donc décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser le maire à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Europe (FEDER).

### **38. Réalisation de l'effacement des réseaux aériens des rues Jules Ferry et de Bourgogne**

Dans le cadre de l'aménagement des rues Jules Ferry et de Bourgogne, prévu au programme de l'ANRU, il est décidé, **à l'unanimité**, pour bénéficier d'éventuelles subventions d'EDF et du S.D.E.H.M., d'adopter le projet de confier au S.D.E.H.M. la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre pour les travaux de mise en souterrain des réseaux (EDF, PTT,...) existants d'autoriser le Maire à signer la convention technique et financière correspondante avec le S.D.E.H.M. et à lui verser une somme forfaitaire de 2000 € (pour la remise des deux avant-projets : rue Jules Ferry → 1000 € - rue de Bourgogne → 1000 €).

**- Monsieur Flamerion, président du syndicat, ne prend pas part au vote -**

### **39. Réalisation de l'effacement des réseaux aériens boulevard Thiers**

Dans le cadre de l'aménagement du boulevard Thiers, pour bénéficier d'éventuelles subventions d'EDF et du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Marne (S.D.E.H.M.) auquel la ville est adhérente, il est décidé, **à l'unanimité**, de confier au S.D.E.H.M. la Maîtrise d'ouvrage et d'œuvre pour les travaux de mise en souterrain des réseaux existants (EDF, PTT,...), d'autoriser le Maire à signer la convention technique et financière correspondante avec le S.D.E.H.M. et à lui verser une somme forfaitaire de 1.000 € (correspondant à la remise d'avant-projet boulevard Thiers).

**- Monsieur Flamerion, président du syndicat, ne prend pas part au vote -**

### **40. Avenant à la délégation de service public relative à la gestion des espaces publicitaires du magazine municipal « Vivre à Chaumont »**

La gestion des espaces publicitaires du magazine « Vivre à Chaumont » est assurée par la régie publicitaire Crépin-Leblond dans le cadre d'une

délégation de service public conclue le 28 février 2006 pour huit numéros (du numéro 47 au numéro 54).

Le prestataire reverse à la ville une somme correspondant à 50 % des recettes publicitaires avec un revenu minimum garanti de 1500 euros pour chaque numéro.

Compte tenu du délai nécessaire à l'établissement d'une nouvelle consultation et afin d'assurer la continuité du service, il est décidé, **à l'unanimité**, conformément au CGCT, de prolonger cette délégation par un avenant jusqu'au 31 décembre 2008, date à laquelle prendront également fin les marchés publics de conception et d'impression du journal de ville dans sa configuration actuelle.

#### **41. Modification du tableau des postes**

L'évolution des missions des services et des situations des agents en poste nécessite régulièrement une actualisation du tableau des postes.

Les départs en retraite remplacés en interne ou par des agents à un grade différent de celui du retraité conduisent à des modifications.

Les postes affectés à l'enseignement d'une pratique musicale au conservatoire municipal de musique doivent être actualisés tous les ans compte tenu de la demande des usagers.

Les suppressions de poste ont été soumises à l'avis des membres du Comité Technique Paritaire réunis le 12 septembre dernier et les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2008.

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'adopter ces modifications.

#### **42. Convention avec le centre de gestion de la Haute-Marne - Médecine de prévention**

Compte tenu des difficultés de recrutement des médecins de prévention, il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion afin de permettre la réalisation des visites médicales nécessaires à l'instruction des dossiers maladie des agents, à l'aménagement de leurs postes ou à leur reclassement.

#### **43. Rétrocession des réseaux eaux de la zone d'activité de l'aérodrome de Chaumont Semoutiers**

La Zone d'Activités de l'Aérodrome Chaumont-Semoutiers est desservie, depuis le rond point dit « de la Main Verte » sur la Commune de Villiers le Sec, par un réseau d'eau potable qui alimente les entreprises et assure la défense d'incendie de ce secteur. La Ville, propriétaire, désire le rétrocéder au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Brethenay (SIAE) afin qu'il en assure l'entretien.

Le but de cette convention est de définir les conditions techniques et financières de rétrocession des ouvrages d'alimentation en AEP, à savoir, pour la Ville de Chaumont, de s'engager, avant la rétrocession à réaliser des essais de pression sur le réseau afin d'en définir l'état et, si des anomalies sont constatées, de réaliser les réparations nécessaires.

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

#### **44. Désignation des représentants à l'association salons, foires et expositions**

Compte tenu du projet de réactivation d'une foire départementale sur Chaumont, il convient de procéder au renouvellement des membres de l'Association des Salons, Foires et Expositions.

La Ville doit désigner 8 membres dont 4 au moins sont des conseillers municipaux ; des personnalités désignées par la Ville en raison de leurs fonctions ou de leurs compétences peuvent être membres.

Sont élus, **à l'unanimité**, les membres proposés suivants :

- Monsieur Luc Chatel
- Monsieur Gérard Bocquillon
- Madame Béatrice Jehlé

- Madame Sophie Noël
- Monsieur Francis Finez
- Monsieur Gilbert Gleyot
- Monsieur Laurent Mandelaire
- Monsieur Claude Martin.

#### **45. Représentants à la commission locale d'information et de surveillance du centre de valorisation énergétique de Chaumont**

L'arrêté préfectoral N°1564 du 26 mai 2005 portant renouvellement de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du centre de valorisation énergétique de Chaumont fixait la durée du mandat de chaque membre à trois ans, il convient donc de procéder au renouvellement des membres et notamment d'un membre titulaire et de son suppléant pour la ville de Chaumont.

Sont élus à l'unanimité :

Madame Christine Guillemy, membre titulaire  
Monsieur Paul Flamerion, membre suppléant

#### **46. Désignation d'un correspondant sécurité routière**

Une charte départementale de sécurité routière « entre droits et devoirs » a été signée entre la Préfecture de Haute-Marne, le Conseil Général et l'Association des maires visant à renforcer l'efficacité de la lutte contre l'insécurité routière. Dans ce cadre, la constitution et l'animation, en collaboration avec les services de l'Etat, d'un réseau d'échanges d'expériences d'élus correspondants sécurité routière sont nécessaires. C'est pourquoi il nous est demandé de nommer un élu comme correspondant sécurité routière.

Madame Elisabeth Allaire est élue à l'unanimité.

#### **47. Compte-rendu des actes passés par le Maire**

Monsieur le Maire rend compte des actes accomplis en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du conseil municipal du 16 mars 2008.

**Le conseil prend acte.**

**La séance est levée à 13H 25.**

**Pour le Maire,  
Le Directeur Général des Services,**

**Jean-Michel Zupan**